

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

Compte rendu des délibérations

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE

Ordre du jour

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical
- Convention avec l'Agence d'urbanisme AGUR pour la période 2022-26

2° - Finances et marchés publics

- Budget primitif 2022
- Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2022

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Convention de partenariat transition énergétique avec ENEDIS

4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite 2010)
- Avenant au contrat de DSP signé en 2009 pour la distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite nouveau projet contrat FNCCR)
- Sollicitation de GRDF pour la mise en place de la nouvelle formule proposée par la FNCCR et prenant en compte le développement des unités de méthanisation sur le territoire pour la concession historique

5° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

6° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Appels à projet 2022- MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
- Programme ACTEE 2 - Opération capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires du territoire

7° - Compétence IRVE

- Adoption du SDIRVE mutualisé entre le SIECF TE FLANDRE et la CCFL

8° - Informations sur les décisions

Questions diverses

❖ Lancement de L'entente Territoire d'Energie hauts de France



Le Territoire d'Énergie Hauts de France :

- Le SE60 : Syndicat d'Énergie de l'Oise - Territoire d'Énergie Oise
- La FDE80 : Fédération Départementale d'Énergie de la Somme - Territoire d'Énergie Somme
- L'USEDA : Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne - Territoire d'Énergie Aisne
- Le SIECF : Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre - Territoire d'Énergie Flandre
- Le SIDEC : Syndicat Intercommunal De l'Énergie du Cambrésis - Territoire d'Énergie du Cambrais

- Officiellement installée le 14 décembre 2021
- l'entente est l'aboutissement de plusieurs années de travail en commun.
- Elle témoigne de la volonté de prendre une **part active au changement écologique**. Cette entente vise à **développer des opérations en faveur de la distribution électrique, de la maîtrise de l'énergie (du diagnostic à la rénovation), de la production d'énergies renouvelables, de la mobilité électrique et d'achat groupé en énergie pour augmenter la résilience des territoires.**
Elle permet de mieux défendre les intérêts des collectivités, en relayant les problématiques locales au niveau régional et national.

❖ Dossier de subvention Accordé :

- **ACTEE PEUPLIER** : Rénovation des bâtiments culturels en groupement avec FDE80
- Accompagner au suivi des consommations énergétiques et à la rénovation pour les bâtiments culturels (**16 bâtiments éligibles pour la Flandre**)
- Dossier validé par le jury en Décembre
- 300 000 € octroyés pour le groupement
- Dont **222 730 € pour la Flandre**
- Contact et infos auprès de Grégoire Kedziora, économiste de flux :
gkedziora_siecf@ville-hazebrouck.fr

❖ Dossiers de subvention en cours d'instruction :

- **Dossier ACTEE 1** - reliquats de fonds nationaux valorisation des frais de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de bâtiments publics sur la période 2019 - 2021
- En **cours d'instruction par les services de la FNCCR**
- **22 bâtiments rénovés énergétiquement sur la période d'éligibilité**

Agenda prévisionnel

• Réunion fibre avec le syndicat mixte La fibre 59/62 :

Une réunion dite réunion 'voiture balai' (traitement des cas en souffrance) sera programmée avec Christophe COULON, président du Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62

- Date à confirmer dans les prochains jours
- Un mail sera adressé avec la date à tous les délégués et tous les maires

• Réunion d'info sur la qualité de l'air intérieur :

La qualité de l'air intérieur est un sujet d'actualité.

Hervé DELVA, Vice-président, et l'équipe de pôle transition énergétique du Syndicat vous proposent une réunion d'info par visio conférence TEAMS : **le mardi 1^{er} février à 10H30**

L'invitation sera adressée à toutes les communes et tous les délégués, les services techniques des communes peuvent également assister à cette réunion

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Madame Danielle VANMAELE est élue secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 29 novembre 2021

Le compte rendu du Comité syndical du 29 novembre 2021 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat www.siecf.fr .
Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24012022/D01 - Administration Générale - Convention avec l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le SIECF TE FLANDRE et l'Agence d'urbanisme AGUR sont liés par une convention d'objectifs. La convention actuelle est arrivée à son terme le 31 décembre 2021.

Il est donc proposé de la renouveler selon le modèle en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2° - Finances et marchés publics - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK

DELIBERATION N° 24012022/D02 - Finances et marchés publics - Budget Primitif 2022

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK Vice – Président :

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du comité du 29 novembre 2021,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2022 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 821 105,00 €.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 24012022/D03 - Finances et marchés publics -
Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2022**

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK Vice – Président :

Par délibération en date du 29 novembre 2021, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2022 selon les éléments suivants :

- Electricité : 3.80 €/hab
- Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2021
- Télécom: 1.50 €/hab (pour les travaux coordonnés)
- Numérique : gratuit
- Eclairage public (option B) : 3.60€/hab
- IRVE : 800 € par borne (coût de maintenance et de fonctionnement - pour les bornes en service au 1^{er} janvier 2022)

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation et celles ayant opté pour une part de TCFE.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24012022/D04 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ - Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Exposé et proposition – Rapport de M Laurent VANPOUILLE Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24012022/D05 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ - Convention de partenariat transition énergétique avec ENEDIS

Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN Vice – Président :

En application des dispositions du cahier des charges de concession et notamment du chapitre 3 relatif à la transition énergétique, il convient de signer avec ENEDIS une convention de partenariat permettant de favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession et dans la continuité de la convention signée pour la période 2019 à 2021, Enedis et le SIECF - Territoire d'énergie Flandre souhaitent poursuivre leur collaboration d'une façon dynamique, souple et innovante articulée autour de grandes thématiques.

Ces domaines d'interventions sont multiples et certains constituent des points de rencontre privilégiés avec Enedis et les acteurs locaux.

En effet, l'objectif n'est pas de figer un accompagnement ciblé à un moment donné mais bien d'accompagner sur la durée le SIECF - Territoire d'énergie Flandre en partageant sur les évolutions en cours et à venir.

La collaboration entre les parties se structure en 4 axes prioritaires :

- L'accompagnement de la transition énergétique par l'aide à une meilleure consommation
- Le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable

- Le développement de la mobilité électrique
- L'accompagnement pour offrir un service public de qualité

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le contenu de la convention dite transition énergétique
- d'autoriser M le Président à signer la convention avec ENEDIS et à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

DELIBERATION N° 24012022/D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite 2010)

Exposé et proposition – Rapport de M Franck MEURILLON Vice – Président :

Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdegheem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Considérant que le SIECF TE FLANDRE œuvre au quotidien pour permettre le développement du biométhane en Flandre,

Considérant que les travaux de pose de réseaux de maillage et extensions liés au biométhane entraînent une charge de travail importante,

GRDF a validé le principe d'accorder au SIECF TE FLANDRE une redevance R1 revalorisée sur la base de la formule 2010 figurant dans l'accord entre GRDF et la FNCCR.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer avec GRDF un avenant au contrat de concession historique susmentionné afin d'instaurer cette nouvelle formule de redevance avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote

DELIBERATION N° 24012022/D07 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Avenant au contrat de DSP signé en 2009 pour la distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite nouveau projet contrat FNCCR)

Exposé et proposition – Rapport de M Franck MEURILLON Vice – Président :

Par un contrat de délégation de service public en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Haverskerque, Herzeele, Hondegheem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazeele.

Considérant que le SIECF TE FLANDRE œuvre au quotidien pour permettre le développement du biométhane en Flandre,

Considérant que les travaux de pose de réseaux de maillage et extensions liés au biométhane entraînent une charge de travail importante,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE a sollicité GRDF pour un avenant au contrat de DSP par un courrier en date du 2 août 2019,

Considérant qu'une nouvelle demande a été adressée à GRDF le 22 décembre 2021 suite à la mise en service de l'unité de méthanisation de Volckerinckhove,

Considérant que la formule de R1 ne permet plus d'assurer le bon suivi de la DSP et ne couvre plus les charges de contrôle de la DSP,

GRDF a validé le principe d'accorder au SIECF TE FLANDRE une redevance R1 revalorisée sur la base de la nouvelle formule négociée nationalement figurant dans le projet d'accord entre GRDF et la FNCCR.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 24012022/D08 - Compétence Eclairage Public :
Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022**

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIECF

Commune	Adresse	Estimation (HT)	Estimation (TTC)	Participation communale	Durée
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PAUL GAUSSET PARKING DE LA GARE	29 000,00 €	34 800,00 €	Fiscalisé	1 an
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 3	128 000,00 €	153 600,00 €	Fiscalisé	5 ans
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 4	130 000,00 €	156 000,00 €	Fiscalisé	5 ans
BAVINCHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	75 000,00 €	90 000,00 €	Fiscalisé	5 ans
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL ET PORTE DE BIERNE	37 000,00 €	44 400,00 €	- €	
BERGUES	MISE EN VALEUR TOUR CARRE ET TOUR POINTU	50 000,00 €	60 000,00 €	Attente délibération	
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC FAUBOURG DE CASSEL	30 000,00 €	36 000,00 €	Attente délibération	
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEU	4 000,00 €	102 000,00 €	Attente délibération	
BOESSEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (D406, D122, D238, D8438) PHASE 2	85 000,00 €	9 000,00 €	Budgetisé	1 an
BORRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	7 500,00 €	48 000,00 €	Budgetisé	
BUYSSCHREURE	CREATION DE 3 ENSEMBLES SOLAIRE DANS DIVERS RUES DE LA COMMUNE	40 000,00 €	7 200,00 €	Budgetisé	1 an
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AV GENERAL DE GAULLE, ROUTE DE BAILLEUL (D933)	6 000,00 €	28 200,00 €	Budgetisé	1 an
CAESTRE	RENOVATION DES PROJETEURS DE LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE	23 500,00 €	54 000,00 €	Budgetisé	1 an
COFFI	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE CO VOITURAGE DE STEENVOORDE	24 500,00 €	29 400,00 €	Budgetisé	1 an
COFFE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC VANDESMET	100 500,00 €	120 600,00 €	Budgetisé	5 ans
CROICHTE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU SOUVENIR	18 000,00 €	21 600,00 €	Fiscalisé	5 ans
ESQUELBECCQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE TRAVERSIERE	28 000,00 €	33 600,00 €	Fiscalisé	5 ans
ESQUELBECCQ	RENOVATION ECLAIRAGE SOAIRE TERRAIN DU COSEC	95 000,00 €	114 000,00 €	Attente délibération	
FLETRE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PRESBYTERE	13 500,00 €	16 200,00 €	Attente délibération	
LAUVENTIE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE CASSEL	27 900,00 €	33 480,00 €	Attente délibération	5 ans
LOOBERGHE	ROUTE DE LOOBERGHE (MITOVEN DRINCHAM) (D11) + RUES DES VIEUX MOULIN	37 000,00 €	44 400,00 €	Budgetisé	
LOOBERGHE / DRINCHAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, BOLLEZELE ET HAMEAU DE LYNGK (D2226)	56 500,00 €	67 800,00 €	Attente délibération	
MERCKEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE DURHAMEL	33 000,00 €	38 400,00 €	Attente délibération	
MERVILLE	MODIFICATION ET NORMALISATION D'UN FEU TRICOLORE, RUE FERDINAND CAPPELLE	4 950,00 €	5 940,00 €	Attente délibération	1 an
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING ECOLE DU SART, RUE D'AIRE (D122)	140 000,00 €	168 000,00 €	Budgetisé	1 an
MERVILLE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, RUE D'AIRE PARKING DE L'ECOLE DU SART	25 000,00 €	30 000,00 €	Budgetisé	
MERVILLE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, RD122, HAMEAU DU SART	55 000,00 €	66 000,00 €	Attente délibération	
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 1	80 000,00 €	96 000,00 €	Attente délibération	
MILLIAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE (D46)	34 000,00 €	40 800,00 €	Attente délibération	
NEUF BERQUIN	RENOVATION DES FEUX TRICOLORS RUE D'ARMENTIERES	50 000,00 €	60 000,00 €	Attente délibération	
NIEPPE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU HAM	6 000,00 €	7 200,00 €	Attente délibération	
NIEURLET	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ACCES AU NOUVEAU CIMETIERE	8 500,00 €	10 200,00 €	Attente délibération	
NOORDPEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DES AUREPINES ET RUE DE L'EGLISE	12 500,00 €	15 000,00 €	Attente délibération	
DOOST-CAPPEL	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE BERGUES	35 000,00 €	42 000,00 €	Attente délibération	
SAINT-MACMELIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BISTADE (D110)	16 000,00 €	19 200,00 €	Attente délibération	
SERCUS	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BRASSERIE	26 000,00 €	31 200,00 €	Attente délibération	
STAPLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GRAND MILLEBRUGGHE	109 000,00 €	130 800,00 €	Attente délibération	
STEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	800 000,00 €	960 000,00 €	Attente délibération	
STEEENVOORDE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POINT D'AUTOROUTE (D948)	ANNULE	ANNULE	Attente délibération	
STEEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERSES RUES PHASE 2	400 000,00 €	480 000,00 €	Fiscalisé	5 ans
THIENNES	DEPLACEMENT D'UN ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE TANNAY	ANNULE	ANNULE		
VOLCKERINGHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	87 000,00 €	104 400,00 €	Attente délibération	
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	75 000,00 €	90 000,00 €	Attente délibération	
WINNEZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN VERT	30 000,00 €	36 000,00 €	Attente délibération	
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 2	190 000,00 €	228 000,00 €	Attente délibération	
ZUUTPEENE	CREATION FEUX TRICOLORS (D138)	28 000,00 €	33 600,00 €	Attente délibération	
		3 394 850,00 €	4 069 020,00 €		

DELIBERATION N° 24012022/D09 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Appels à projet 2022 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser les appels à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...), à savoir les appels à projet MDE, Solaire et Lin.

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finaux desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement des appels à projet MDE et Solaire pour l'année 2022, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets MDE est doté d'un fond de concours de 150 000 € pour l'année 2022 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public, la priorité sera donnée à la rénovation des bâtiments publics,

- L'appel à projet SOLAIRE est doté d'un fond de concours de 20 000€ pour l'année 2022,
- Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base des règlements détaillés (règlements en annexe)
- Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 1er juillet 2022 et avant le 15 Octobre 2022.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider les appels à projet tels que présentés ainsi que les règlements en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24012022/D10 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires du territoire

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Le Syndicat est lauréat du programme ACTEE 2. Dans ce cadre, il s'avère possible d'utiliser certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires.

L'enveloppe disponible à la FNCCR est d'environ 10 000€.

Il est proposé au Comité de valider le principe d'une aide à hauteur de 35% du montant HT pour un détecteur par commune (aide plafonnée à 100 € par détecteur).

Les factures éligibles à ce dispositif devront avoir été émises entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

Le SIECF sollicitera la FNCCR pour une aide complémentaire le cas échéant.

Adoption :

La proposition est adoptée avec :

Votants : 84

Pour : 83

Contre : 1

DELIBERATION N° 24012022/D11 - Compétence IRVE : Adoption du projet de SD IRVE mutualisé avec la CCFL

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS Vice – Président :

Eléments de cadrage juridique :

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques) d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public.

Le schéma directeur donne à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le schéma directeur revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement. Il est accompagné de dispositions réglementaires qui garantissent aux collectivités de disposer facilement de toutes les données dont elles auront besoin pour réaliser cet exercice de planification.

Le schéma directeur peut être réalisé par les établissements publics, notamment les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), titulaires de la compétence de création et d'entretien d'IRVE prévue à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Eléments de cadrage local :

Le SIECF TE FLANDRE exerce la compétence IRVE depuis le 1er janvier 2018. Il déploie et exploite des IRVE sur son territoire depuis cette date.

Au 1er janvier 2022, le SIECF TE FLANDRE exerce la compétence IRVE pour les communes suivantes :

ARNEKE, BAILLEUL, BAMBECQUE, BAVINCHOVE, BERGUES, BERTHEN, BIERNE, BISSEZEELE, BLARINGHEM, BOESCHEPE, BOESGHEM, BOLLEZEELE, BORRE, BROXEELE, BROUCKERQUE, BUYSSCHEURE, CAESTRE, CAPPELLEBROUCK, CASSEL, CROCHTE, DRINCHAM, EBBLINGHEM, EECKE, ERINGHEM, ESQUELBECQ, FLETRE, GODEWAERSVELDE, HARDIFORT, HAZEBROUCK, HERZEELE, HOLQUE,

HONDEGHEM, HONDSCHOOTE, HOUTKERQUE, HOYMILLE, KILLEM, LE DOULIEU, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, LOOBERGHE, LYNDE, MERCKEGHEM, MERRIS, METEREN, MILLAM, MORBECQUE, NEUF BERQUIN, NIEPPE, NIEURLET, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST CAPPEL, OUDEZEELE, OXELAERE, PITGAM, PRADELLES, QUAEDYPRE, RENESCURE, REXPOEDE, RUBROUCK, STE MARIE CAPPEL, ST MOMELIN, ST JANS CAPPEL, ST PIERREBROUCK, ST SYLVESTRE CAPPEL, SERCUS, SOCX, STAPLE, STEENBECQUE, STEENE, STEENVOORDE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, UXEM, VIEUX BERQUIN, VOLCKERINCKHOVE, WALLON CAPPEL, WARHEM, WATTEN, WEMAERS CAPPEL, WEST CAPPEL, WINNEZEELE, WORMHOUT, WULVERDINGHE, WYLDER, ZEGERSCAPPEL, ZERMEZEELE, ZUYTPEENE.

La commune de TERDEGHEM n'a pas souhaité transférer la compétence IRVE au SIECF TE FLANDRE.

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) exerce la compétence IRVE, elle déploie et exploite des IRVE sur son territoire : ESTAIRES, FLEURBAIX, HAVERSKERQUE, LA GORGUE, LAVENTIE, LESTREM, MERVILLE, SAILLY SUR LA LYS.

Par délibérations concordantes, le SIECF TE FLANDRE et la CCFL ont décidé d'élaborer un schéma commun.

Le pilotage est confié au SIECF TE FLANDRE avec le soutien de l'Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque AGUR et du gestionnaire de réseau ENEDIS.

Une convention de partenariat a d'ailleurs été signée le 12 octobre 2021.

Le SD IRVE : une démarche collective

L'article R.353-5-2 du Code de l'énergie laisse libre les modalités de concertation du schéma directeur, mais prévoit que la concertation inclut les acteurs suivants :

- la Région ;
- les gestionnaires de voirie concernés à savoir les Départements, Communes et Communautés de Communes ;
- le gestionnaire de réseaux de distribution publique d'électricité concerné à savoir ENEDIS;
- les autorités organisatrices de la distribution d'électricité concernées à savoir le SIECF TE FLANDRE pour les Communes du Nord et la FDE62 pour les Communes du Pas de Calais ;
- les autorités organisatrices de la mobilité à savoir les Communautés de Communes ;
- les acteurs publics ou privés qui sont aménageurs d'infrastructures de recharge ouvertes au public sur le territoire couvert par le schéma directeur ;
- toute personne amenée à assumer la responsabilité d'aménageur de nouvelles infrastructures de recharge en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment de l'article L. 111-3-5 du Code de la construction et de l'habitation.

Une approche collective et concertée avec l'ensemble des parties prenantes permet d'apporter une vision d'ensemble indispensable à l'élaboration d'un schéma cohérent, puis pour la coordination des actions de déploiement des bornes de recharge des divers acteurs concernés.

Le SD IRVE : éléments constitutifs

Les éléments qui constituent le projet de SD IRVE sont :

==> note avec éléments de cadrage et d'élaboration du projet

==> Diagnostic

==> Synthèses des ateliers

==> Synthèse post-ateliers

==> Tableau récapitulatif de suivi

Le Comité est invité à valider le projet de SD IRVE tel que présenté dans la délibération ainsi que les annexes relatives au projet de SD IRVE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8° - Informations sur les décisions

DELIBERATION N° 24012022/D12 - Administration Générale - Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
28/10/2021	Marchés Publics	Attribution du Marché de Maintenance, entretien et géoréférencement EP / Feux tricolores / IRVE / Armoires numériques (en 2 lots) Lot 1 « Maintenance, entretien EP/Feux/IRVE/Armoires Num » : Citéos / Flash Energies Lot 2 « Géoréférencement EP et Feux » : Etudis
22/11/2021	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical Renouvellement de la convention avec le CDG59 pour la prestation Paie

22/11/2021	Maitrise de la Demande en Energie	Délibération du Bureau syndical Appel à projets SOLAIRE pour l'année 2021 (2 ^{ème} vague)
22/11/2021	Maitrise de la Demande en Energie	Délibération du Bureau syndical Appel à projets MDE pour l'année 2021 (2 ^{ème} vague)
29/11/2021	Décision du Président	Demande de subvention auprès du Département - Programme DSIL 2022 (développement d'infrastructures en faveur de la mobilité)
13/01/2022	Décision du Président	Compétence Eclairage Public : Travaux d'éclairage public suite aux travaux d'aménagement Rue du Presbytère à LOOBERGHE réalisés par la commune avec le concours de l'entreprise Alliances TP

Adoption :

Le Comité prend acte

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Danielle VANMAELE
Secrétaire de séance

Michel DECOOL,
Président du SIECF – TE Flandre